

République Française
Liberté – Égalité - Fraternité

Procès Verbal 04-2025
Conseil Municipal de VILLERS-SAINT-GENEST
Séance du 2 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry Tavernier, Maire de Villers-Saint-Genest.

Présents : Mesdames : Le Fresne Pascaline, Courtier Bénédicte.
Messieurs : Tavernier Thierry Maire, Grosmangin Jean-François adjoint, Mancier Gilles,
Février Patrick.

Pouvoirs : Mme Babel Carole donne pouvoir à Mme Le Fresne Pascaline.

Excusés : Mme Carole Babel.
Absents : M. Alibouch Youssef

Date de convocation du conseil municipal : 22 mai 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 08
Nombre de conseillers présents : 07
Nombre de conseillers votants : 07

Secrétaire de séance : Mme Le Fresne

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 19h00.

01- le compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

02- Zones d'accélération des Énergies Renouvelables : ZAER sur le schéma la petite zone foncée représente la zone bâtie de poses ou renouvellements de panneaux photovoltaïques.
La zone plus claire celle de l'ensemble du territoire de la commune zone « zéro éolien » de plus une partie du territoire communal se situe dans la zone radar de Roissy.
La réunion publique d'information doit avoir lieu en mairie le vendredi 6 juin 2025, l'affichage se fera dans les panneaux dédiés, en format papier dans les boîtes aux lettres et sur le site de la commune.

03-03- Suite à la réunion en présence de M. le Maire de Villers St Genest, concernant l'aménagement foncier de la déviation de Péroy-les-Gombries (une partie du territoire de la commune est concerné) sur le ruissellement il a été envoyé les plans et la liste des travaux déjà réalisés par la commune à ce sujet.

D'autre part le bassin de la D922 ayant été réalisé sur la moitié de la surface appartenant à la commune à titre d'essai (comme indiqué dans le journal communal de 2023) et pour ne pas impacter d'emblée la parcelle cultivée, il s'avère que celui-ci devra être agrandi sur la surface total pour être plus efficace. Il est envisagé un deuxième bassin à l'arrière du premier sur environ les 20 ares restants. M. le Maire indique que nous sommes toujours dans l'attente du retour des subventions pour le bassin à l'angle de la rue de la procession et du chemin de la justice. Le conseil vote à l'unanimité pour l'agrandissement du bassin de la D922.

04-Divers :

Église :

-L'étude faite comme votée lors du dernier conseil a été réalisée et est assez complète, M. le Maire indique qu'il va reprendre contact avec le bureau d'étude pour les étapes à venir. Toujours concernant l'église nous avons obtenu la subvention DETR pour le clocher, M. le Maire envisage un appel aux conseillers départementaux lors de la réunion d'élections des jurés d'assises, en date du 23 juin prochain, la subvention départementale représente 60 % du montant des travaux. La réfection des portes de l'église a été réalisée par l'employé communal mais il s'avère que les 4 panneaux sont en très mauvais état il faut contacter un menuisier afin d'obtenir un devis pour les changer.

Mare :

Si la météo le permet les travaux devraient débuter mi juin, et ce pour une durée de 15 jours. Les pierres seront moins à l'identique de l'existant le rendu sera sûrement moins régulier.

-Il faut prendre une délibération pour un « trop versé » de l'Urssaf.

SIRS :

M. le Maire indique que la somme de 70.000€ reste à rembourser avant le 15/06/2025. La somme engagée par la commune s'élève à 110.172€.

le dossier sinistre Groupama a été refait dans son entièreté avec un dossier différent pour chaque poste défectueux, cela a demandé une fois encore beaucoup de temps.

La plaque en mémoire de Thierry Despagne architecte du groupe scolaire est finalisée sans photo, la pose aura lieu lors d'une petite cérémonie en date du 28/06/2025 à 14h, pour cause de kermesse.

MCS :

L'entreprise d'entretien des espaces verts, M. le Maire a été dans l'obligation de recadrer un peu les choses car les derniers passages n'étaient pas satisfaisants, ce qui lui a permis de constater que ce lundi ils ont effectué la mission sans tondeuse adaptée.

Local technique :

L'entreprise Kubicki a confirmé sa venue en juin, M. le Maire a également signalé la dégradation du revêtement au monuments aux morts, l'entreprise devrait intervenir et trouver une solution. Nous sommes toujours à la recherche de Charmilles ou autres végétaux pour stopper les passages d'enfants et de parents d'élèves à travers le monument.

SAUR et station d'épuration :

La société n'ayant pas fourni dans les délais les pièces nécessaires au montage du dossier pour les indemnités de retard, celles-ci ne sont toujours pas versées et cela bloque la clôture du dossier.

Aussi le conseil prend une délibération de plus pour une nouvelle indemnité d'un montant de 2000€ pour non envoi de documents.

Défiibrillateur :

Le temps est venu de renouveler le marché pour les contrats d'entretiens, la CCPV propose à nouveau une adhésion pour un groupement de commandes à ce sujet, le conseil adhère à l'unanimité des présents.

-Travaux de voiries :

Il faut prendre une décision par rapport aux devis étudiés lors du dernier conseil, l'entreprise Colas propose un geste financier si nous réalisons 50 % de ces devis.

Il faut établir un ordre cela est un peu complexe et entraînera dans tous les cas un prêt financier pour la commune.

-rue de l'aventure : 42.118,54€

-rue du Pré bin : 17.370,02€

-Rue de l'école : 18.586,38€

-Rue du Mathurin : 16.390,62€

Exemple de priorité restant à déterminer.

-M. le Maire rappelle que la Fête des voisins est programmée au samedi 7 juin 2025 à midi à la salle multifonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire met fin à la séance à 21h26.

